

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 14 janvier 2025**

Le quatorze janvier 2025 à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur DUBOIS Alain, Maire, affichée le 9 janvier 2025 et transmise par voie électronique le 9 janvier 2025, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Madame AUCHOBERRY Lorraine, Monsieur BORDA Dominique, Monsieur CLAVERIE Dominique, Monsieur DUBOIS Alain, Monsieur DUHART Ramuntxo, Monsieur GOUTENEGRE Jean-Michel, Monsieur IDIART Jean Pierre, Mme JORAJURIA Céline, Monsieur OTHARAN Thierry, Madame OXARANGO Armelle, Mme PULL INDART Laurence, Monsieur SAINT-ESTEBEN Bernard, Monsieur SIMON Michel, Monsieur UHALDE Bixente.

**Absents** :

**Absents mais ayant donné pouvoir** :

.....

**Excusé(s)** : Madame RECONDO Myriam

**Secrétaire de séance** : CLAVERIE Dominique

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2024.
- Compte-rendu des délibérations prises après le 3 décembre 2024 pour la gestion de la commune.
- Délibération contrats de travail pour recrutement du personnel pour le CLSH des vacances d'hiver.
- Délibération fonds de concours avenant 1 pour les travaux de l'église.
- Délibération fonds de concours pour l'aire d'initiation sportive.
- Délibération pour proposition du cabinet d'études JM LURO dans le cadre du programme national ponts.
- Préparation des vœux du maire.
- Point sur le bulletin municipal.
- Information sur les contrats d'emprunts de l'église : décision du maire du 17 décembre 2024.
- Présentation de la proposition de la société GILTZA pour la gestion de l'ouverture et de la fermeture du mur à gauche
- Présentation du devis pour le remplacement du busage existant pour l'évacuation des eaux pluviales du lotissement URTSU.
- Information sur l'arrêté pris par le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police (dépôt cadavres d'animaux sur les massifs du Baigura et de l'Ursuya.
- Information sur l'arrêté à prendre par le maire pour l'interdiction de laisser des taureaux en liberté sur les massifs du Baigura et de l'Ursuya.
- Information sur l'augmentation du tarif du prix de la cantine On Egin.
- Projet d'égagement du chemin d'ORDOKIA
- Questions diverses

### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2024 à l'unanimité des membres présents

**2. Compte-rendu des délibérations rattachées à la séance du 3 décembre 2024 et nécessaires à la gestion de la commune :**

**Délibération 03-12-2024-87 : Régularisation pour l'ouverture et l'élargissement du chemin rural ZUHAZTIKO BIDEA**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé il y a plusieurs années, à l'ouverture et à l'élargissement du chemin rural ZUHAZTIKO BIDEA avec l'accord des propriétaires concernés.

Il expose cependant que les actes authentiques constatant les acquisitions par la Commune des terrains ayant servi à ces opérations n'ont pas été dressés. Il propose à l'Assemblée de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** - la régularisation des opérations de voirie réalisées, il y a plusieurs années, par l'acquisition des terrains ayant servi à la réalisation de ces opérations :

Parcelles	Superficie	Propriétaire	Prix	Nom du chemin
A 1557	12 ca	Madame Thérèse ELI-CETCHE	A titre gratuit	Eltzeriako bidea
A 1558	88 ca		A titre gratuit	Eltzeriako bidea
A 1561	2 a 89 ca		A titre gratuit	Eltzeriako bidea
A 1563	9 a 99 ca		A titre gratuit	Eltzeriako bidea
A 1565	2 a 09 ca		A titre gratuit	Eltzeriako bidea
A 1567	1 a 25 ca	Monsieur Pascal ELI-CETCHE	A titre gratuit	Eltzeriako bidea
A 1570	26 a 44 ca	Consorts SARHY		Zuhaztiko bidea

- l'incorporation dans la voirie rurale des parcelles ci-dessus.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de mettre à jour le tableau et la carte des chemins ruraux.

**Délibération 03-12-2024-88 : Montant de la participation 2024 dues par les communes de Louhossoa, Macaye et Mendionde pour le financement du CLSH LEMALU**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la participation au fonctionnement du centre de loisirs LEMALU à reverser pour l'année 2024, celle-ci s'élève pour la commune à 4 774,40 €, suivant la répartition ci-dessous :

**REPARTITION DE LA PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR LES COMMUNES DE LOUHOSSOA – MACAYE – MENDIONDE POUR LE CLSH LEMALU**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024** : 29 714,61 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024** : 24 974,18 €

29714,61 € - 24974,18 € = 4740,43 €

**NOMBRE DE JOURS FACTURES EN 2024** : 718 jours

**COUT JOURNALIER** : 4 740.43 / 718 = 6,61 €

**MENDIONDE** : 276 jours \* 6,61 € = 1 824,36 €  
**MACAYE** : 314 jours \* 6,61 € = 2 075,54 €  
**LOUHOSSOA** : 67 jours \* 6,61 € = 442,87 €

**COMMUNES EXTERIEURES** : 61 jours

61 \* 6,61 € = 403,21 € à répartir sur les communes de MACAYE, MENDIONDE ET LOUHOSSOA

403,21 / 3 = 134,40 €

**REPARTITIONS PAR COMMUNE :**

**MENDIONDE** : 1 824,36 + 134,40 = 1 958,76 €

**MACAYE** : 2 075,54 + 134,40 = 2 209,94 €

**LOUHOSSOA** : 442,87 € + 134,40 = 577,24 €

**Délibération 03-12-2024-89 : DECISION MODIFICATIVE 2 COMMUNE DE MACAYE**

*Décisions modificatives - COMMUNE DE MACAYE 71300 - 2024*

*DM 2 - DM 2 - 03/12/2024*

**INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (23) : Constructions - 229	24 075,00	1641 (16) : Emprunts en euros	24 075,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>24 075,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>24 075,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>24 075,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>24 075,00</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

**- Délibération 03-12-2024-90 : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2024 POUR LE CCAS DE LA COMMUNE DE MACAYE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour équilibrer le budget annexe du CCAS pour l'exercice 2024 il est nécessaire que la commune verse une subvention d'équilibre d'un montant de 8 652,00 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 8 652,00 €

**3. 14-01-2025-01 : Création d'emplois non permanents pour garderie durant la période du 3 mars au 7 mars 2025.**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'ouverture d'un service de garderie pour les vacances de février du 03 au 07 mars 2025 inclus.

Afin d'assurer l'accueil des enfants, il propose la création de 2 emplois non permanents pour la période du 03 au 07 mars 2025 inclus.

- De deux emplois d'adjoint territorial d'animation à temps complet.

Les agents recrutés sur ces emplois assureront les fonctions d'animateurs.

Les emplois d'adjoints d'animation territoriale pour les fonctions d'animateurs pourront être dotés de la rémunération afférente au 1er échelon de rémunération de la fonction publique soit actuellement l'indice brut 367.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** la création, pour la période allant du 03 au 07 mars inclus, de la création de deux emplois d'adjoints d'animation territoriale pour assurer les fonctions d'animation à temps complet.

Ces postes pourront être dotés de la rémunération afférente au 1er échelon de rémunération de la fonction publique soit actuellement l'indice brut 367.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**4. 14-01-2025-02 : Convention d'attribution d'un fonds de concours de la CAPB – avenant 1 –enveloppe du pôle pour 41 042,58 € relative aux travaux de mise en sécurité de l'église et la rénovation du fronton.**

Monsieur le Maire informe que par délibération du 7 décembre 2024 la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours – avenant 1- au titre de l'enveloppe du Pôle pour un montant de 41 042,58 € pour la mise en sécurité de l'église et la rénovation du fronton.

Monsieur le Maire est invité à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours – avenant 1.

Le montant total du fonds de concours attribué par la CAPB pour ces travaux s'élève à 71 042,58 € (30 000 € au titre du forfait communal et 41 042,58 € au titre de l'enveloppe de pôle)

Après avoir pris connaissance de la délibération de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours – avenant 1 - Enveloppe du Pôle de 41 042,58 € pour la mise en sécurité de l'église et la rénovation du fronton.

**5. 14-01-2025-03 : Convention d'attribution d'un fonds de concours de la CAPB – enveloppe du pôle pour 12 215,75 € relative à la création d'une aire d'initiation sportive**

Monsieur le Maire informe que par délibération du 7 décembre 2024 la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours au titre de l'enveloppe du Pôle pour un montant de 12 215,75 € pour la création d'une aire d'initiation sportive.

Monsieur le Maire est invité à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours.

Après avoir pris connaissance de la délibération de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

:

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours - Enveloppe du Pôle de 12 215,75 € pour la création d'une aire d'initiation sportive

**6. 14-01-2025-04 : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ouvrage OA2 situé chemin de LEKUEDERRIA à la suite du rapport d'inspection du CD64.**

Monsieur le Maire rappelle que le pont identifié OA2 situé sur le chemin Lekuederria présente une structure altérée par un défaut majeur, par conséquent des travaux de réhabilitation doivent être réalisés.

Monsieur le Maire présente une proposition de mission d'ingénierie de la société JM LURO pour un montant de 16 908 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de mission d'ingénierie de la société JM LURO pour un montant de 16 908 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition.

**7. PREPARATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE :**

On n'a pu avoir aucun intervenant de Txik txak.

Intervenant Mme COURDURIE Natacha, chargée de mission à la CAPB service montagne :

- Présentation de principes de Natura 2000 applicable en 2025
- Présentation du PNR montagne basque

**8. POINT SUR LE BULLETIN MUNICIPAL**

Présentation du bulletin, 40 pages, en cours d'impression.

**9. CONTRATS EMPRUNTS EGLISE : Voir décision 2024-04**

- Court terme : 2 ans 70 000 € - taux 2.81 %
- Moyen terme : 10 ans 70 000 € - taux 3,1918 %

**10. PRESENTATION DE L'OFFRE GILTZA POUR LE MUR A GAUCHE**

Gestion dématérialisée des réservations et de l'ouverture et fermeture du mur à gauche.

Coût : 80 € par mois.

Une commerciale va venir présenter l'offre : prévoir ce rdv un vendredi.

**11. PRESENTATION DU DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU BUSAGE EXISTANT POUR L'EVACUATION DES EAUX DE RUISSELEMENT SUR LA RD 252.**

**12. PRESENTATION DU DEVIS POUR LE DRAINAGE DES EAUX DE RUISSELEMENT POUR LE LOTISSEMENT URTSU.**

**13. DEPOT D'UNE CANDIDATURE POUR UN LOT AU LOTISSEMENT URTSU.**

On répond qu'une nouvelle vague d'attribution de lots aura lieu en septembre/octobre.

**14. DEMANDE DE SUBVENTION PAR LAGUNTZA ETXERAT POUR LE FONCTIONNEMENT DU LIEU ACCUEIL ENFANT PARENT (LAEP), POUR MACAYE 114 €.**

**15. PRESENTATION DE L'ARRETE RELATIF AUX DEPOTS SAUVAGES DE CADAVRES D'ANIMAUX.**

**16. PRESENTATION DU PROJET DE L'ARRETE RELATIF A L'INTERDICTION DE LAISSER DES TAUREAUX EN LIBERTE SUR LES MASSIFS DU BAIGURA ET DE L'URSUYA.**

**17. INFORMATION DE LA MAIRIE DE MENDIONDE SUR L'AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE.**

**18. PROJET ELAGAGE CHEMIN D'ORDOKIA.**

**19. QUESTIONS DIVERSES**

- Une visite sur le terrain avec les acheteurs des lots du lotissement URTSU a permis d'attribuer son lot à chaque candidat. Ils peuvent maintenant déposer un permis de construire. L'un des candidats a demandé la possibilité de réaliser un trottoir depuis la sortie du lotissement vers le ralentisseur ainsi qu'un passage piéton pour traverser la départementale. En principe, cela devrait pouvoir se faire.

- Il faudra passer une convention avec l'association Gaztaina pour la mise à disposition du terrain. 4 transformateurs ont rejoint la CUMA et aujourd'hui, 12 tonnes de châtaignes vont être transformées.

- Financement des futurs enrochements : 3 dossiers de 30 000 € vont être déposés et subventionnés à 50 %, en principe, dans le cadre de la sécurisation de la voirie communale.

- Gure Gain : suite à la démission de Charline et du président de l'association, un bureau provisoire a été mis en place (DLA en cours).

- Un appartement au-dessus de la mairie va se libérer.

- Pour l'appartement de Etxe Handia ayant un problème de fuites d'eau, un expert de l'assurance va intervenir le 10 février.

- Demande aide Mayotte : on attend.

- Campagne de bouchage de trous (voirie) : une équipe du conseil municipal va intervenir.

- Courrier de Mr Lenoir concernant la voirie vers la maison Dorria : on répond dans le sens déjà évoqué lors de discussion entre le Maire et Mr Lenoir.

- Proposition de sortie du Conseil Municipal et des salariés de la mairie : visite de ALKI dans ses nouveaux locaux. Date retenue : 19/04/2025

- Liste des personnes présentes autre que les membres du Conseil Municipal

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--